



## LA PAROLE EST À VOUS

### Dernières volontés sans effet

Suite à quelques décès dans notre entourage immédiat, nous avons décidé de consulter notre notaire afin de produire un testament en faveur de nos quatre enfants naturels.

Advenant les décès des deux parents naturels ou des incapacités réelles simultanées, avant l'âge de la majorité du plus jeune de nos enfants, nous voulions que parmi nos dernières volontés soit la suivante : que le couple adoptif soit strictement un homme et une femme hétérosexuels dont le mariage remonte à au moins 4 années de stabilité et de bonnes moeurs. (Aucun casier judiciaire).

Vous l'aurez compris, la raison de la présente est fort simple et relève du droit naturel familial et de celui des enfants. Je ne désire qu'une seule chose, le bien-être des enfants.

Notre notaire nous informait avec raison que ce point que nous désirions inclure dans le testament pouvait, certes, être écrit, mais qu'il n'aurait aucune portée ni valeur légales. Donc, autant écrire avec de l'encre invisible ! Le fait de spécifier notre préférence absolue pour un couple adoptif hétérosexuel était discriminatoire envers les personnes homosexuelles.

Pour ma part, le fait de ne pouvoir faire valoir nos dernières volontés, soient celles de protéger nos enfants représente un abus majeur contre les droits naturels des familles, des parents et des enfants. La nouvelle loi fédérale qui a permis de modifier le sens linguistique réel et naturel du mot « mariage » représente une véritable déclaration de guerre contre la famille, les enfants et contre toute la société. Inutile de préciser aussi que cette loi viole l'esprit de toutes les chartes internationales que le Canada a signé depuis la Grande Guerre<sup>1</sup> et qui sont toujours en vigueur.

Si cette situation vous préoccupe, une des meilleures façons de faire changer la loi est de faire connaître votre point de vue à votre député provincial et fédéral.

« Tout ce qu'il faut pour le mal triomphe c'est que les gens de bien ne fassent rien »

Christian Duchesne, Loretteville (Québec)  
Cette lettre a été modifiée avec permission de l'auteur

### Le mariage

Le mariage est l'union entre une femme et un homme qui doivent s'aimer mutuellement et exclusivement pour être féconds dans la procréation, la génération et l'éducation des enfants. Permettre aux partenaires de même sexe de se marier changerait la définition même du mariage de telle sorte que ce ne serait plus un mariage.

La différence sexuelle comme source d'épanouissement et de complémentarité est essentielle à l'expression de l'amour conjugal. Les couples de même sexe ne peuvent prétendre au statut de personnes mariées auquel ils n'ont pas droit de par la nature même du mariage.

Faire dire à la Charte que les gais et les lesbiennes devraient avoir le droit de se marier, c'est faire dire à la Charte ce qu'elle ne dit pas vraiment, d'autant plus que notre "Charte canadienne des Droits et Libertés" est fondée sur les principes qui reconnaissent la suprématie de Dieu, donc de sa Loi éternelle, base de la Loi naturelle, comme dit plus haut.

Rétablir dans un projet de loi, la définition traditionnelle du mariage, est devenu nécessaire, non pas pour un retour en arrière, mais pour un retour au gros bon sens.

Extrait d'une lettre adressée aux députés fédéraux sous l'égide des Juristes catholiques du Québec et signée par :

Alexandre N. Khouzam, avocat (Montréal), président  
André Morais, notaire, B.A., LL.L. (Montréal)

<sup>1</sup> Déclaration Universelle des droits de l'Homme; art. 16.3. « La famille est l'unité naturelle et fondamentale de la société ». Selon la Charte internationale de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme : « Les parents ont, par priorité, le droit de choisir le genre d'éducation à donner à leurs enfants » (Art. 26,3). Selon le Code Civil du Québec, les parents doivent protection à leurs enfants, et ce droit s'étend même dans les dispositions testamentaires. Pacte international relatif aux droits civils et politiques, art. 18,4 : « Les États

partis au présent Pacte s'engagent à respecter la liberté des parents et, le cas échéant, des tuteurs légaux de faire assurer l'éducation religieuse et morale de leurs enfants conformément à leurs propres convictions ». Inutile de vous spécifier que cette charte et ce Pacte international ont été signés par le Canada. Ces articles sont contraignants et servent à renforcer et à préciser le droit absolu à la liberté de religion des personnes.

## « Que Dieu vous bénisse et, à travers vous, qu'Il bénisse votre enfant. »

### Chers parents,

Vous avez demandé pour votre enfant un sacrement de l'Église, soit le baptême, la confirmation ou la première communion et la paroisse vous a invités à vous inscrire, vous et votre enfant, à un parcours de formation à la vie chrétienne. J'en suis très heureux et je souhaite que ce que vous vivrez à cette occasion vous aide à réaliser quel amour Dieu porte à votre enfant et quelle confiance il met en vous. Dieu compte en effet beaucoup sur vous pour éveiller votre fils ou votre fille à la foi chrétienne et pour l'introduire à la connaissance de Jésus et à la mise en pratique de son enseignement. Je suis assuré qu'en faisant votre demande ou en appuyant celle de votre fils ou de votre fille, vous êtes conscients que l'ouverture du cœur à la foi chrétienne et l'éducation aux valeurs enseignées dans l'évangile ne peuvent se faire comme autrefois.

« Dieu compte en effet beaucoup sur vous pour éveiller votre fils ou votre fille à la foi chrétienne et pour l'introduire à la connaissance de Jésus et à la mise en pratique de son enseignement. »

### Les choses ont changé

Beaucoup de choses ont changé, à l'école, dans les familles, dans l'Église et dans la société. À l'école, on offre par exemple un enseignement sur les religions, incluant le catholicisme. Mais on n'assume plus la responsabilité de la catéchèse qui a pour but d'éduquer à la vie chrétienne et de conduire à la célébration des sacrements. La paroisse a pris la relève. Elle devient un lieu de rencontre où la foi s'expérimente, se nourrit et se célèbre. C'est pourquoi elle a mis sur pied des parcours catéchétiques à l'intérieur desquels les sacrements de l'eucharistie, du pardon et de la confirmation sont vécus. La paroisse s'offre à vous comme soutien, guide, partenaire dans votre désir d'éduquer à la foi.



### Devenir chrétien, ça prend du temps et du monde

Personne ne devient chrétien du jour au lendemain et ce n'est pas le seul fait de recevoir un sacrement qui fait qu'on le devient. Il faut du temps et des apprentissages pour devenir chrétien, comme il en faut pour devenir musicien, mécanicien, homme ou femme d'entreprise. Le jeune a d'abord besoin du soutien d'un milieu familial. Il doit aussi être en lien avec son parrain, sa marraine, des amis et des adultes, eux-mêmes chrétiens, qui peuvent devenir pour lui des témoins. Il est très important qu'avec vous, il soit peu à peu inséré dans un réseau de chrétiens, au sein d'une paroisse, d'une communauté, d'une équipe de catéchèse ou d'un groupe de croyants, avec lesquels il demeurera en contact et qui l'aideront à grandir dans sa foi et la mise en pratique de l'enseignement du Christ. Vous rencontrerez dans votre paroisse un pasteur et des adultes préparés à guider votre enfant, à le soutenir et à l'éclairer. Ils vous aideront à être les premiers éducateurs de sa foi. En causant avec eux et en étant mis au courant de la démarche qu'ils vous proposeront, vous constaterez qu'elle sera bien différente de celle que vous avez personnellement connue et vécue.

### Devenir chrétien, ça rend heureux

L'initiation à la vie chrétienne et la préparation aux sacrements transmettent des connaissances sur Dieu, sur Jésus Christ, sur l'Esprit Saint, sur l'Église et sur les sacrements. Elles visent à favoriser la rencontre avec Jésus Christ qui conduit à un Dieu qui nous aime et que l'on doit trouver de la joie à aimer. Grâce à l'enseignement qui leur est donné et aux apprentissages qu'on leur propose de faire, les jeunes et leurs parents ont l'occasion de découvrir comment la vie peut être belle et comment elle peut conduire au bonheur quand on s'efforce de la vivre comme Jésus nous y invite. Plusieurs réalisent alors que vivre pleinement, c'est faire place à l'amour, au pardon, au partage, à l'intimité avec Dieu, au respect des autres et de la nature, à la recherche constante de la droiture, de la justice et de la vérité. Plusieurs parents m'ont dit avoir découvert ou redécouvert la beauté et la bonté de Dieu en accompagnant leur enfant dans son apprentissage de la vie chrétienne. Je souhaite que ce soit votre cas et je prie pour qu'il en soit ainsi.

† JEAN-CLAUDE CARDINAL TURCOTTE  
Archevêque de Montréal